

FORMULAIRE DE DECLARATION, DE MODIFICATION, OU DE SUPPRESSION ⁽¹⁾ D'UNE ACTIVITE d'AEROMODELISME

(à faire parvenir à la DSAC territorialement compétente avec copie à la FFAM, au CRAM et au CDAM)

Important : en application de l'arrêté du 21 décembre 2009 relatif à l'insertion et à l'évolution dans l'espace aérien des aéronefs non habités pilotés en vue de leur opérateur, toute activité d'aéromodélisme se pratiquant dans le cadre d'un club doit être portée à la connaissance de l'aviation civile.

COORDONNEES DU CLUB

Intitulé du club (en toutes lettres) : N° club : N° CRAM :

Adresse du siège social du club :

Nom du responsable :

Adresse du responsable :

Adresse Internet du responsable :

N° téléphone du responsable :

COORDONNEES DU TERRAIN

Le terrain est-il déjà référencé à la DGAC ENR5.5, zone réglementée, VAC ? OUI NON

Si oui décrire le référencement (code, aérodrome) :

Commune du terrain : Département :

Coordonnées GPS de la piste (en degrés, minutes, secondes) :

Altitude du terrain (en mètres) :

Le terrain est-il situé en EAC (espace aérien contrôlé) OUI⁽²⁾ NON

Si oui lequel?

Le terrain est-il situé sur un aérodrome? OUI⁽²⁾ NON

Si oui lequel?

Le terrain est-il situé dans une zone réglementée, dangereuse, interdite? OUI⁽²⁾ NON

Si oui laquelle? (2) Si une case OUI est cochée un protocole est obligatoire

DESCRIPTION DU VOLUME DE VOL UTILISE

Types d'activité :
(par exemple planeur, avion, réacteur, hélicoptère, vol libre)

Hauteur de vol maximum pratiquée habituellement (en mètres) :

Volume de vol projeté au sol :
(limites latérales du type cercle de rayon 800 m centré sur le point GPS de la piste ou rectangle 600 x 400 m)

Périodes d'utilisation et horaires :

Si hauteur supérieure à 150 mètres:

- Justification de la hauteur de vol :

- Dispositions et précautions particulières encadrant l'activité :

(1) Rayer les mentions inutiles

Date, signature du président et cachet du club :

.....